

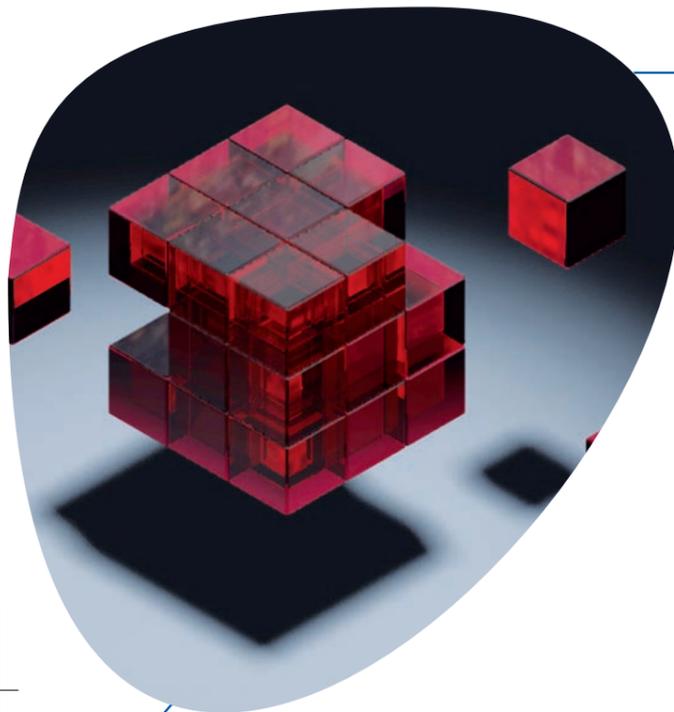
## Sommaire

- 1 ▶ Editorial
- 2 ▶ Activités du PASRI
- 3 ▶ L'ANPR en Unité d'Appui au PASRI  
▶ Calendrier du PASRI
- 4 ▶ L'Union Européenne soutient l'innovation en Tunisie  
▶ L'ANPR, un des pivots prometteurs du SNI
- 5 ▶ L'information soutient l'innovation technologique  
▶ L'API, Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
- 6 ▶ Professionnalisation de la Recherche : Management et Mobilité  
▶ FCPR In'Tech
- 7 ▶ Programme National de Promotion de la Recherche et d'Innovation (PNRI)  
▶ Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat et à l'Innovation
- 8 ▶ La dimension internationale dans les appels à proposition 2012 du 7<sup>ème</sup> PCRD  
▶ Glossaire Innovation

### Le Système National d'Innovation

Le Système National d'Innovation (SNI) Tunisien est en construction. Bien qu'il souffre encore de barrières et de freins - qu'il convient d'identifier et éliminer – les acteurs principaux qui ont à charge la promotion de la Recherche et de l'Innovation ont travaillé ensemble, depuis deux ans, pour lancer un Projet d'Appui susceptible de le dynamiser pour en faire un vrai levier stratégique de développement socioéconomique. La révolution tunisienne du 14 janvier 2011 a conféré à ce projet un caractère prioritaire évident. Ce Projet d'Appui au Système de Recherche et d'Innovation (PASRI), financé par l'Union Européenne, a démarré courant 2011. A l'occasion, en plus du site web qui lui est dédié, il a été décidé de publier une revue qui informera acteurs, partenaires et bénéficiaires sur le déroulement et les résultats de ses activités. Ce bulletin de liaison vous est donc destiné. Vous pourrez nous faire part des news liées aux actions qui seront financées par le PASRI. Nous espérons qu'il sera à la hauteur de vos attentes et que les résultats de ce projet ambitieux seront conformes aux objectifs et attentes du peuple tunisien.

"Bahri Rezig, RNP du PASRI"



2

## PASRI Activités

Le Projet d'Appui au Système de Recherche et d'Innovation (PASRI), est un projet financé par l'Union européenne, à hauteur de 12 millions d'euros et durant quatre ans (2011-2014). Il a l'ambition d'apporter des solutions aux principaux problèmes identifiés au niveau des différents acteurs de la chaîne de l'innovation partant de l'entreprise qui est en relation directe avec le marché de la consommation et de l'emploi et arrivant au laboratoire de recherche qui produit la connaissance scientifique et technique, en passant par tout l'éventail d'intervenants institutionnels administratifs, financiers, techniques et universitaires supposés appuyer la transformation de la connaissance technique en produits, ou services matériels.

### L'INTERVENTION du PASRI s'articule autour de trois objectifs :

- A- Renforcer les mécanismes de GOUVERNANCE du SNI qui régissent les relations entre les acteurs institutionnels et les entreprises
- B- Dynamiser le milieu de la recherche, le milieu économique et l'INTERFACAGE pour favoriser une meilleure synergie entre les acteurs et développer des relations de projets entre eux, destinées à satisfaire les priorités sectorielles et les besoins des entreprises et à promouvoir des projets innovants
- C- Développer les activités de «RE-SEAUTAGE» au niveau national et international et renforcer la capacité de la Tunisie à intégrer les programmes de recherche européens.

Dans le cadre de ces trois axes, le PASRI agit principalement par deux types d'activités :

1. Des Activités, « structurantes », dans le sens où elles ont vocation à contribuer à la construction des bases d'un Système National de Recherche et d'Innovation. A titre d'exemple on peut citer :
  - L'étude sur la gouvernance du SNI et l'élaboration d'un plan d'action

- pour la gestion et l'organisation du SNI,
- La formation de nouveaux profils professionnels indispensables au fonctionnement des institutions d'interfaçage.
- Le Diagnostic et l'Appui aux instruments financiers dédiés à l'Innovation.
- La Mise en réseau des acteurs du SNI.

2. Des Activités «d'Amorçage», qui consistent en des actions pilotes visant le rôle de catalyseur de relation de collaboration entre les acteurs du SNI. A titre d'exemple on peut citer:

- La mise en place de système de Management de l'innovation au

sein d'un échantillon de 200 entreprises. Une action d'un budget propre de 2 millions d'euros dont la réalisation est déléguée à la GIZ.

- La mise à disposition d'environ 100 Bourses de Mobilité de Doctorant/ dans des entreprises industrielles. Une action d'un Budget de 2,2 millions d'euros.

En plus de ces activités qui restent indicatives, le PASRI reste bien sûr ouvert aux besoins d'appui supplémentaires qui émaneraient des acteurs du SNI et qui se doivent d'être cohérents avec les résultats attendus et les objectifs spécifiques du projet.

Hasna HAMZAOU, Team Leader PASRI



3

## L'ANPR en Unité d'Appui au PASRI

Les Dispositions Techniques et Administratives (DTA) annexées à la convention financière signée entre l'UE et la Tunisie le 22 décembre 2010, stipulent que le gouvernement tunisien met à la disposition du PASRI, les ressources nécessaires pour le déroulement normal du projet durant les quatre années d'exécution et les deux années de clôture. L'Agence Nationale de Promotion scientifique de la Recherche a été désignée "Unité d'Appui" au PASRI et son directeur général Responsable National du Projet (RNP).

Par son positionnement au premier front de la promotion de la recherche partenariale mais aussi forte de sa mission stratégique d'appui à la valorisation des résultats de la recherche, l'ANPR s'est bien préparée pour ce rôle pivot. En effet, l'agence a suivi de très près et dès le départ, la conception et l'élaboration du cadre logique du PASRI sous la conduite du Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale et en concertation avec les principaux bénéficiaires (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et ministère de l'industrie et de la technologie) ainsi que les principaux acteurs de l'innovation concernés aujourd'hui par le projet.

Les dizaines de réunions organisées avec les partenaires au siège de l'ANPR ont été l'occasion d'échanges fructueux, d'harmonisation de visions et de langages et ont finalement servi à préparer le terrain à une collaboration étroite entre les différentes parties engagées pour la réussite de ce projet.

De même, et en parallèle, l'ANPR de création récente, s'est attelée à définir sa propre vision, son positionnement dans le Système National d'Innovation tunisien, sa stratégie et enfin son modèle d'organisation. Cela permettra de conférer à ses interventions cohérence et efficacité.

L'ANPR-UAPASRI en œuvre mettra toutes ses ressources pour piloter le PASRI en créant une synergie entre les acteurs et partenaires pour que le projet atteigne son objectif stratégique : "améliorer les retombées de la recherche et de l'innovation sur le développement et la création d'emplois". Au passage, le PASRI aurait contribué, nous l'espérons, à donner corps à des pratiques, des structures et un système d'innovation interactifs et viables. Résultats justement recherchés à travers la création de l'ANPR il y a à peine trois ans. L'unité d'Appui au PASRI est constituée majoritairement de cadres tunisiens appuyés par des experts européens:

### Les cadres tunisiens

- Bahri Rezig : Responsable National du PASRI également DG de l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR).
- Habiba Talbi, Comptable du PASRI directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Hasna Hamzaoui, Team Leader du PASRI Sous directeur au Ministère de l'Industrie et de la Technologie.
- cadres de l'ANPR constituant les ressources d'appui au PASRI :

- Equipe technique : Mourad Jebouai, Dhouha Sbaouli et Memya Cherif Ingénieurs principaux Project Managers.
- Equipe Financière et administrative : Houcemeddine El Beji, Moez Safta, Nabil Ben Thabet, Mabrouka Gnichi, Lobna Lazaar,
- Assistance : Hanen Sfar, Imène Nasri et Inaam Ghazouani.

### Les experts européens

Au moins trois experts Moyen/Long terme rejoindront l'UAPASRI dès 2012 pour appuyer la mise en œuvre du PASRI. Ils seront mis à disposition par la centrale d'expertise qui sera sélectionnée pour pourvoir aux besoins en expertise du PASRI. Les profils des trois principaux experts sont conformes aux activités des trois axes d'intervention du PASRI, soit : un Expert en Gouvernance, un Expert en Interfaçage et un Expert en Réseautage.

Bahri REZIG, RNP PASRI



## Calendrier du PASRI

1. Un Devis Programme de Démarrage couvrant la période (15juillet-31 décembre 2011) a été validé et est en cours de mise en œuvre. Les activités programmées pour ce DPD sont :

- ▲ Communication sur le PASRI : La préparation de la charte graphique et la réalisation de supports de communication pour le PASRI, la préparation du site Web du PASRI, l'organisation du séminaire de démarrage
- ▲ Préparation pour le démarrage d'activités opérationnelles :
- ▲ un atelier de travail est prévu durant le 4ème trimestre 2011 pour discuter des modalités pratiques de mise en œuvre de L'activité Mobilité des doctorants et le lancement des Bureaux de Transferts de Technologies.
- ▲ des réunions de concertation pour définir la démarche pratique de réalisation de l'activité de Mise en place de Système de Management de l'Innovation dans les entreprises; Rappelant que la gestion de cette activité est déléguée à la GIZ.

2. Le POG est en cours de préparation avec l'assistance d'experts européens.

3. Les procédures de passation de marché relatives à la Centrale d'expertise qui mettra à disposition l'expertise Long Terme, Moyen Terme et Court terme nécessaire à la réalisation du PASRI ont été initiées, la contractualisation est prévue pour le 2ème trimestre 2012.

Hasna Hamzoui, Team Leader PASRI



4

## L'Union européenne soutient l'innovation en Tunisie

**Le maintien d'une croissance forte, tirée par les exportations, dans un pays émergent, dépend de la capacité de ses entreprises à augmenter leur productivité et leur compétitivité sur les marchés internationaux.**

Ceci s'applique naturellement à la situation tunisienne, avec d'autant plus d'acuité dans le contexte politico-économique actuel. Il s'agit en effet pour le pays non seulement de revenir aux taux de croissance antérieur à la révolution, ce que devrait permettre la stabilisation politique attendue du processus de transition démocratique en cours, mais également de gagner des points de croissance supplémentaires, seule garantie de réduire progressivement le chômage, notamment celui des diplômés de l'enseignement supérieur dont on sait qu'il a été un facteur décisif dans le déclenchement de la révolution de janvier 2011.

Ces progrès en terme de compétitivité sont conditionnés par la capacité à produire des biens et des services différenciés et/ou nouveaux à plus forte valeur ajoutée, tant à l'exportation que pour la production domestique. Pour par-

venir à réaliser ce saut qualitatif, l'accumulation classique de capital physique et humain ne s'avèrera pas suffisante si elle n'est pas associée à un processus actif de diffusion des connaissances et de promotion de l'innovation c'est-à-dire de la création de nouvelles technologies/procédés mais aussi de l'adoption/adaptation de technologies créées ailleurs.

Cette question de l'innovation est également au centre des préoccupations des pays de l'Union européenne. Un nouveau cadre stratégique a été adopté en 2011 et combine trois aspects. Il vise en premier lieu à doter l'UE d'une base scientifique du meilleur niveau mondial, stimuler la compétitivité dans tous les domaines et s'attaquer à de grands défis sociétaux (changement climatique, utilisation rationnelle des ressources, sécurité énergétique et alimentaire, santé et vieillissement de la population).

Deuxièmement, il s'agit de rendre le financement par l'UE plus attractif et plus accessible pour les chercheurs et les entreprises. Par ailleurs, le cadre commun simplifiera le financement en couvrant l'ensemble de la chaîne d'innovation et en incluant la recherche fondamentale, la recherche appliquée, la collaboration entre universités et entreprises ainsi que l'innovation au niveau de l'entreprise.

C'est cette expérience que l'Union européenne souhaite faire partager à son partenaire tunisien. Un premier pas de taille a été effectué avec le démarrage du programme PASRI qui va permettre notamment de rapprocher le monde de la recherche et celui de l'entreprise et d'intensifier les partenariats tuniso-européens dans les domaines de la recherche et de la technologie.

**Régis MERITAN**  
Conseiller à la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie



## L'ANPR, un des pivots prometteurs du SNI

L'Agence Nationale de Promotion de la Recherche scientifique a été créée en Août 2008 et a vu ses missions actualisées en juillet 2010. Aujourd'hui, sa mission stratégique est d'assister les structures publiques de recherche dans les domaines de la valorisation et du transfert. Cette mission est développée à travers trois "métiers" :

- ▲ soutien aux programmes et projets de recherche,
- ▲ soutien aux structures d'interfaçage
- ▲ prestations de services pour dynamiser le partenariat.

Elle procède par une approche systémique lui permettant d'intervenir sur :

- ▲ l'organisme, pour renforcer ses capacités de valorisation,

- ▲ le système, pour dynamiser les interactions entre ses composantes,
- ▲ l'environnement, pour réduire les barrières et le rendre plus propice à l'innovation et à l'investissement dans l'innovation.

L'ANPR a lancé depuis quelques mois les dossiers et prestations dont certains sont mis en place tel que l'administration financière des projets européens FP7, certains bureaux de transfert de technologie, d'autres vont l'être au dernier trimestre de 2011 dans le cadre du PASRI comme la mobilité des doctorants en entreprise, Réseaux de la Recherche et de l'innovation, autres BUTT...

5



## L'information soutient l'innovation technologique

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de la propriété industrielle basée sur l'encouragement de l'innovation, l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI) a lancé en 2010, conjointement avec l'OMPI deux projets portant création, en son siège, d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'innovation (TISC) et un Bureau de Transfert de Technologie (TTO).

- Le Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (Technology & Innovation Support Center - TISC) vise à fournir un accès gratuit aux informations techniques et scientifiques contenues dans

les documents de brevets, aux périodiques scientifiques et techniques, et aux bases de données des différents offices de propriété industrielle, ainsi qu'il facilite le processus d'exploitation pour les chercheurs, les industriels, les centres de recherche technologique et scientifique, les universités et les centres techniques sectoriels.

- Le Bureau de Transfert de Technologie (Technology Transfer Office - TTO) a pour objectif de faciliter la création d'entreprises innovantes à portée technologique. Il s'agit de faciliter l'accès aux informations nécessaires pour la création et le développement des pro-

jets. Le TTO permet, également, d'informer les investisseurs sur les brevets d'invention à fin de les exploiter dans la création de projets.

En effet, le TISC et le TTO sont deux espaces qui confirmeront la participation de la Tunisie dans les réseaux locaux et internationaux de l'innovation technologique. Comme ils sont les structures les plus importantes au niveau d'une part de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, et d'autre part de soutien à la création d'entreprises innovantes.

**Monia BEN FADHEL - INNORPI**



## L'API, Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation

Établissement public qui a pour mission de mettre en oeuvre la politique du gouvernement relative à la promotion du secteur industriel en tant que structure d'appui aux entreprises et aux promoteurs.

**En matière d'innovation, l'API a pour missions de:**

- encadrer les entreprises économiques et les aider à identifier leurs besoins dans le domaine de l'innovation technologique ;
- diffuser la culture de l'innovation technologique à travers la vulgarisation des programmes et des mécanismes liés à l'innovation et à la valorisation des résultats de recherche et au transfert de la technologie ;
- contribuer au développement de la compétitivité et l'amélioration de la productivité et la promotion de nouvelles activités et entreprises innovantes.

**Ces missions sont assurées à travers le Centre d'Innovation et de Développement Technologique « CIDT » composé de:**

- Structure de promotion et de diffusion de la culture de l'innovation ;
- Task force d'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'innovation ;
- Structure de partenariat et de développement technologique, s'appuyant notamment sur les réseaux nationaux et internationaux: Europe Entreprise Network-EEN, EBN ...

l'API, entreprend avec ses partenaires, des initiatives et des actions portant sur l'innovation:

- La diffusion de l'information ciblant aussi bien le monde de la recherche que celui de l'industrie
- La formation des ressources humaines, dans les domaines du développement et de la promotion de l'innovation
- La contribution à la mise en place de structures et de mécanismes interfaciaux notamment dans les universités, technopôles et pôles de compétitivité, permettant de renforcer le dialogue et les échanges et d'encourager la recherche collaborative;
- L'identification et la conciliation de l'offre et la demande émanant de l'université et de l'entreprise à travers :
- La sensibilisation et l'incitation des chercheurs à orienter leur recherche vers les besoins de l'industrie ;
- La sensibilisation et l'incitation des industriels, et en général les acteurs de production à identifier et transmettre leurs besoins technologiques ;
- L'initiation et l'animation de réseaux d'innovation sectoriels entre chercheurs, industriels et structures d'appui;
- Co-organisation de manifestations pour promouvoir la recherche et l'innovation au profit de l'industrie ;
- L'accompagnement des entrepreneurs dans leurs projets innovants ;
- Le développement de la culture entrepre-

neuriale dans le domaine de l'innovation au niveau de l'université par la sensibilisation des étudiants et chercheurs ;

- Le réseautage et le partenariat technologique à l'international, par l'adhésion à des programmes, des consortiums et clusters internationaux.

Pour ce dernier point, l'API en tant que membre du réseau EEN, assurera, un point de liaison pour un développement du réseau partenarial de l'entreprise et des établissements de recherche nationaux et internationaux.

En effet, l'EEN Tunisie constitue la concrétisation d'un partenariat stratégique entre les membres du consortium tunisien (Centres techniques, Pôles de compétitivité,...) afin d'offrir aux chefs d'entreprises tunisiennes un accès privilégié à une multitude de services européens à valeur ajoutée et des services intégrés en faveur des entreprises et de l'innovation qui répondent aux besoins rencontrés par les entrepreneurs dans leur vie d'affaires quotidienne et dans le développement de leurs relations d'affaires à l'international.

**API**  
**Directeur Général: Férid TOUNSI**  
**Directeur Central Innovation: Moncef AÏSSAOUI**



6

## Professionnalisation de la Recherche : Management et Mobilité

La faiblesse chronique du partenariat entre la recherche et l'industrie est à analyser dans le contexte de faiblesses systémiques dans les deux secteurs. L'entreprise, en général pressée de résoudre des problèmes concrets et immédiats, s'est installée dans un modèle de développement excluant les dimensions aussi bien stratégiques que scientifiques. Deux dimensions considérées, depuis toujours, les deux mamelles de la compétitivité économique durable.

**E**n parallèle, l'université, et en absence de demande (client) et par conséquent de contacts réguliers avec la réalité socioéconomique, a favorisé le développement d'une recherche en général recluse sur elle-même fonctionnant à huis clos et par conséquent en dehors de la logique socioéconomique.

Cette situation a engendré, d'un côté, des attitudes et des distorsions dont le redressement demandera du temps et de la méthode et d'un autre côté, un environnement non propice à l'innovation faute d'activités économiques adossées à la recherche (pas d'organe faute de fonction).

Le Projet PASRI intervient pour reconstituer le système national d'innovation, dynamiser les liens entre ses composantes et ses acteurs, y introduire de nouveaux concepts et processus, créer les nouveaux métiers qui permettent de le développer et le pérenniser.

Dans ce cadre, les activités de la recherche tunisienne doivent prendre le chemin de la professionnalisation sur les deux plans:

**1. Interne.** Promouvoir la recherche sur projet et en réseau conduite selon les standards reconnus de la qualité

managériale avec un personnel scientifique, technique et administratif ayant les profils et les statuts adéquats.

**2. Externe.** La recherche appliquée doit investir le milieu naturel/professionnel et se déployer au plus près de l'utilisateur (Mobilité, Open Living Labs). C'est déjà fait dans quelques secteurs comme la santé et l'agriculture. Il faudra l'impulser dans d'autres où la demande potentielle est importante comme l'industrie, les TICs, l'aménagement urbain, le développement local et régional, le tourisme, etc.

L'immersion de la recherche et des chercheurs dans le milieu socioprofessionnel, en plus qu'elle réduit les barrières de communication entre les deux mondes, est le meilleur moyen de promouvoir la multidisciplinarité, l'implication des sciences humaines et sociales dans les projets à caractère technologique. L'approche socioéconomique de la recherche permet ainsi de faire face, en meilleure posture et avec de meilleurs moyens, à la complexité du système sociotechnique, désormais au centre de la problématique du développement durable.

Bahri REZIG, ANPR-UAPASRI

## FCPR IN'TECH

IN'TECH est un Fonds Commun de Placement à Risque d'un montant de 50 millions de dinars, créé en 2010, il est destiné au financement "haut de bilan" des projets innovants et à fort contenu technologique. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de promotion et de développement de la PME, notamment à caractère technologique, à savoir:

- 1) Les créateurs porteurs intégrant de nouveaux produits et les projets à haute valeur ajoutée et à contenu technologique élevé (aéronautique, mécanique de précision, mécatronique, textile technique, ...etc.).
- 2) Les investissements à caractère technologique prioritaire «ITP» dans le cadre du programme de mise à niveau.
- 3) L'innovation et le développement technologique dans les secteurs jugés stratégiques, particulièrement par la valorisation des brevets d'invention.
- 4) Les opérations visant la remontée de filière par l'intégration des fonctions de conception et de maîtrise de produits finis.

La gestion de ce Fond est confiée à la SAGES CAPITAL (Société d'Assistance et de Gestion des Fonds d'Essaimage) qui gère également des fonds d'essaimage et de restructuration financière.

A la date d'aujourd'hui, les approbations d'IN'TECH ont atteint plus de 10 millions de dinars pour une vingtaine de projets, soit un ticket moyen de 500 mille dinars. Les engagements concernent 6 projets dans des secteurs diversifiés : Biotechnologie, Agroalimentaire, énergie solaire, textile technique et services liés à l'industrie.

Mondher ACHOUR, Investment Advisory  
Responsable IN'TECH

7

## Programme National de Promotion de Recherche Innovation (PNRI)

**L'**innovation technologique est désormais l'enjeu stratégique sur lequel reposent les fondements de la compétitivité de l'entreprise.

Ainsi, le Ministère de l'Industrie et de la Technologie a été chargé de nouvelles missions, de nouvelles attributions et de nouveaux objectifs liés à l'innovation et au développement technologique. Le PNRI est l'un des programmes devenu, à partir de l'année 2010, du ressort du MIT.

Ce programme s'inscrit parfaitement dans les ambitions stratégiques tracées pour l'industrie tunisienne à l'horizon 2016 au niveau desquels une importance particulière a été accordée au développement de technologie et à l'industrie à haute valeur ajoutée.

Pour mettre en œuvre ce programme, un décret portant création du PNRI et fixant les conditions et les modalités de son intervention vient de paraître (JORT n°58 du 5 août 2011).

Le PNRI a pour finalité le financement des projets de recherche, de développement, d'innovation, d'amélioration de la qualité des produits des entreprises industrielles, de développement de leurs capacités concurrentielles et de modernisation des mécanismes de production, à travers la consolidation de la coopération et du partenariat entre les entreprises industrielles, les structures de recherche et les centres techniques.

Au titre de ce programme, le Ministère de l'Industrie et de la Technologie contribue à hauteur de 80% du coût du projet de recherche et d'innovation. Cette contribution est plafonnée à 200 mille dinars. La contribution de l'Etat est versée à la structure porteuse du projet laquelle est chargée de la mise en œuvre, du suivi et du pilotage du projet. Quant à l'entreprise industrielle, sa contribution se situera à hauteur de 20% du coût global du projet. Les huit centres techniques industriels

sous tutelle du Ministère de l'Industrie et de la Technologie ont identifié environ 40 projets de recherche et d'innovation qui pourront bénéficier de l'aide financière du PNRI. Ces projets ont été inscrits dans leurs contrats objectifs relatifs à l'innovation et au développement technologique pour la période 2010-2012. Parmi ces projets, une vingtaine sera examinée par la Commission Consultative du PNRI dans les jours qui viennent.

Riadh Soussi, directeur de l'Appui  
à l'Innovation-Direction Générale  
de l'Innovation et du Développement  
Technologique/MIT



## Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat et à l'Innovation

Dans le cadre du Programme d'Appui à l'Entrepreneuriat et à l'Innovation (PAEI), qui opère sous mandat du Ministère Fédéral Allemand de la coopération Economique et du Développement (BMZ), la GIZ, Coopération Allemande au Développement, se concentre depuis 2008 ensemble avec ses partenaires tunisiens sur le renforcement des processus d'innovation et sur l'appui à la création d'entreprises.



**E**n matière d'innovation, notre appui au système national de l'innovation est basé sur quatre axes, à savoir : l'augmentation du transfert technologique entre universités, centres de recherche et entreprises, l'augmentation du nombre d'entreprises qui font recours aux fonds de financement de l'Etat Tunisien, le troisième axe étant d'appuyer l'amélioration continue d'un cadre politique favorable à l'innovation. L'un des exemples illustrant cet axe est le tableau de bord de l'innovation qui vient d'être mis en place. Le quatrième axe est de permettre aux PME de profiter d'une panoplie de services de qualité en matière d'innovation.

Nous apportons un appui principalement technique en agissant sur les trois niveaux : macro, méso et micro. Notre méthodologie s'appuie sur quatre principes : la transversalité, la coresponsabilité, l'appropriation, et surtout, la pérennité des

actions.

En partenariat avec l'ANPR et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, partenaire principal de notre Programme AEI, nous intervenons dans le cadre du Projet d'Appui au Système de Recherche et de l'Innovation (PASRI) financé par l'Union Européenne. Notre apport à ce niveau est technique et vise la mise en place au sein de 200 entreprises d'une méthodologie permettant la réalisation d'audits technologiques et de leur accompagnement dans le processus d'innovation. Cette coopération s'étendra sur une période de 36 mois pour un budget de 2 millions d'euros et sera fondée sur les bonnes pratiques de l'expérience pilote de mise en place d'un Système de management de l'Innovation au sein des entreprises, que la GIZ a menée entre 2008 et 2011.

Kirsten Schuttler- Responsable  
Composante Innovation-GIZ



## La dimension internationale dans les appels à propositions 2012 du 7<sup>ème</sup> PCRD

La Commission Européenne a lancé les nouveaux appels à propositions du 7<sup>ème</sup> PCRD pour 2012. L'ensemble des 39 appels à propositions sont ouverts à la coopération internationale.



Certains appels sont ouverts à la participation spécifique d'équipes issues de pays tiers à l'UE. Des présentations sur les principaux partenaires et/ou régions concernées par la dimension internationale du 7<sup>ème</sup> PCRD ont été mises en ligne comme pour la Méditerranée : <http://ec.europa.eu/research/iscp/pdf/wp2012/mediterranean.pdf#view=fit&pagemode=none>  
L'objectif est de donner aux chercheurs travaillant dans les pays non européens une vue d'ensemble des programmes de travail et appels en cours, ainsi que de souligner les appels présentant un intérêt particulier. Tous les appels en cours sont sur le Portail du participant, (<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/page/home>), unique site de référence pour

l'information et la documentation sur les appels à propositions du 7<sup>ème</sup> PCRD.  
Le Portail du participant a mis en ligne l'ensemble des informations (budget indicatif disponible, date limite de soumission des propositions, etc.) et les documents d'accompagnement (Call fiche, programme de travail, Guides des proposant) pour chacun des appels ainsi que l'accès vers la soumission électronique l'EPSS : Electronic Proposal Submission Service).  
Pour disposer d'un dossier d'information (Information package) complet sur un appel à propositions, il est nécessaire de télécharger (depuis la page spécifique de l'appel considéré), les documents suivants (format pdf) :

• la Call Fiche : il s'agit d'un document qui donne les informations essentielles sur un appel (budget indicatif disponible, date limite de soumission et liste des « topics » avec pour chacun d'eux le ou les régimes de financement utilisable(s) pour soumettre un projet ;  
• le programme de travail sur lequel s'appuie l'appel à propositions ; on notera que pour chacun des « topics » éligibles au titre de l'appel les impacts attendus sont précisés ;  
• le Guide du proposant.  
Un réseau de points de contact thématique Tunisie ([www.etc.project.eu](http://www.etc.project.eu)) est à votre disposition pour faciliter votre intégration et participation dans les projets 7<sup>ème</sup> PCRD et pour répondre à vos questions.

Pr Moez JEBARA,  
FP7 National Coordinator



### Glossaire de l' Innovation : "Innovation"

Définition de L'OCDE, dans la troisième édition du Manuel d'Oslo : « Une innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une

nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. Une innovation est accomplie si elle a été mise sur le marché (innovation de produit) ou utilisée dans le cadre d'un procédé de

production (innovation de procédé).»  
« Les activités d'innovation correspondent à toutes les opérations scientifiques, technologiques, organisationnelles, financières et commerciales qui conduisent effectivement ou ont pour but de conduire à la mise en œuvre des innovations.»

**Contact : Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique**



**Objectifs :** Communiquer sur les activités du PASRI et leurs impacts sur les bénéficiaires et le SNI  
**Responsable :** Bahri Rezig, RNP PASRI/DG ANPR  
**Comité de Rédaction :**  
 - Hasna HAMZAOUI, Team Leader PASRI

- Memya CHERIF, Project Manager ANPR  
 - Mohamed BELHAJ, API  
 - Rajeh KHEMIRI, Expert Innovation DUE-Tunis  
 - Riadh SOUSSI, Directeur de l'appui à l'Innovation, DGIDT-MIT

**Adresse :** 50 Av. Mohamed V. -1002 Tunis, Tunisie  
**E-mail :**  
 rnp@pasri.tn ; dg.anpr@anpr.rnu.tn  
**Sites web :**  
 www.anpr.rnu.tn - www.pasri.tn